

<b>Zeitschrift:</b>	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
<b>Band:</b>	30 (1892)
<b>Heft:</b>	43
<b>Artikel:</b>	Le conducteur d'omnibus : requête adressée à M. le Directeur des omnibus de Paris par Athanase Bonivard, commis-droguiste : [suite]
<b>Autor:</b>	Tesson, Francis
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-193205">https://doi.org/10.5169/seals-193205</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pour la soumettre au futur empereur. Très occupé, le prince laissa l'écu sur la cheminée plusieurs jours sans le regarder.

» Pourtant l'épreuve finit par lui tomber sous la main, et l'examinant avec soin, il trouva disgracieuse une mèche en croc qui se profilait sur la tempe. Il ordonna donc qu'on fit une retouche à la gravure. Mais quand l'ordre arriva à l'Hôtel des Monnaies, où l'on avait interprété le silence dans un sens approbatif, le tirage commençait précisément. Il fut interrompu et le coin passa à l'atelier pour être modifié. Néanmoins, 23 pièces étaient frappées ; elles furent mises en circulation et, aujourd'hui, elles sont aussi recherchées des numismates qu'une des 38 pièces du fameux service de Henri II par les amateurs de faïences. »

## LE CONDUCTEUR D'OMNIBUS

### REQUÊTE

adressée à M. le Directeur des omnibus de Paris  
par

ATHANASE BONIVARD  
Commis-Drogueuse.

FIN

Le langage de la valetaille est ordinairement l'écho de la conversation des maîtres.

N'allez pas croire, Monsieur le Directeur, que je me sois tenu pour battu. Ce serait mal me connaître. On a de la ténacité dans la droguerie. Dès le lendemain, avant neuf heures du matin, je sonnais à la porte de M. Cabassier. Je tenais à honneur d'expliquer mon cas à l'homme que je m'obstinais néanmoins à considérer comme mon futur beau-père.

Toujours la maudite servante avec son museau de Cerbère.

— Monsieur, madame et mademoiselle sont sortis.

— Si matin ?

— Eh ! oui. Ils ne sont jamais en retard, eux.

— Rentreront-ils déjeuner ?

— Je n'en sais rien.

A sept heures du soir, je me présentai de chechef à la villa ; les fenêtres flamboyaient, éclairées comme pour une fête.

— On ne reçoit point, tout le monde dort, me crie Françoise à travers la grille.

La résolution de m'évincer devenait par trop évidente. Puisqu'on refusait de m'entendre, je résolus de faire parvenir ma justification par l'entremise de la poste. Dans une lettre calligraphiée de ma plume la plus élégante, j'expliquai à M. Cabassier les causes de mon retard involontaire. Je lui dépeignis, en termes émus, et mon amour pour sa fille et mon désespoir d'avoir encouru sa disgrâce.

Papier, encre, éloquence et timbre-poste perdus ! Point de réponse.

Hier, enfin, j'ai tenté, par une suprême démarche, de flétrir l'opiniâtre et trop ponctuel fumiste. Hélas ! fenêtres closes, maison désecre.

Toute la famille Cabassier, y compris les domestiques, selon ce que m'a conté le mar-

chand de vins du coin, est partie en voyage pour une destination inconnue.

Le cousin Jules les accompagne.

Ah ! C'est fini, bien fini.

A l'eau, le mariage. Au vent, la dot. Evanouie, par conséquent, la possibilité de m'établir à mon compte et de devenir, moi aussi, patron droguiste. Au lieu de posséder une jolie femme et une maison de commerce lucrative, me voilà forcé de rester célibataire et simple commis à cent cinquante francs par mois.

Envolé, mon beau rêve !

Et tout cela, par la faute d'un de vos subordonnés, Monsieur le Directeur de la Compagnie des Omnibus. Tout cet écroulement de la destinée par la négligence du conducteur de l'omnibus n° 2723 B P de la ligne Bastille-Passy.

Si cet homme avait fait son devoir, s'il avait observé le règlement par vous élaboré, s'il avait arrêté sa voiture quand je l'en ai prié, je serais arrivé frais et dispos à Passy à l'heure exacte que le susdit Cabassier avait fixée. Je me serais présenté à temps pour mes fiançailles ; le farouche fumiste eût été satisfait, la catastrophe évitée, et mon avenir de patron droguiste assis sur des bases inébranlables.

Or, aux termes de la loi, l'employeur est civilement responsable des délits ou quasi-délits, fautes, erreurs ou négligences de ceux qu'il emploie. Je viens donc, par la présente requête, Monsieur le Directeur, demander réparation du préjudice que vous m'avez causé du fait de votre subordonné.

Ce préjudice, j'en ai dressé le bilan comme suit :

Pantalon de casimir noir hors d'usage, trente-cinq francs.

Chapeau noir, presque neuf, complètement aplati, douze francs.

Blanchissage d'une chemise maculée de boue, trente centimes.

Nettoyage par le teinturier d'une redingote tachée par le macadam, cinq francs soixantequinze centimes.

Gants de Suède déchirés par ma chute sur la chaussée, trois francs quarante.

Course en fiacre, de la rue des Lombards à Passy, avec double pourboire, moins les trente centimes que m'eût coûté l'omnibus, soit au lieu de deux francs cinquante, payés par moi, un prix net de deux francs vingt.

Trois voyages supplémentaires pour flétrir M. Cabassier, aller et retour en omnibus, à soixante centimes l'un, soit pour les trois courses, un franc quatre-vingts.

Affranchissement de la lettre adressée au dit Cabassier pour lui expliquer l'accident, quinze centimes.

Dot que m'eût apportée ma future, trente mille francs.

Préjudice moral, c'est-à-dire privation du bonheur que mademoiselle Cabassier m'eût procuré en ménage, difficilement appréciable en argent, mais qu'il n'est pas déraisonnable d'évaluer, en minimum, au même chiffre que la dot, c'est-à-dire à trente mille francs.

Soit, au total, soixante mille soixante francs soixante centimes

Telle est l'indemnité que je réclame de la Compagnie des Omnibus.

Veuillez remarquer, Monsieur le Directeur, que je n'ai point fait entrer en ligne de compte les trois cent mille francs d'espérance

ces que me promettait la suite de mon union avec la fille unique de l'ancien fumiste.

J'ai cru devoir écarter la demande de réparation ce ce dernier préjudice pour deux raisons.

*Primo.* Vous pourriez m'objecter que M. Cabassier et madame son épouse, née Nardini, tous deux enfants des montagnes de Savoie et comme tels bâties à chaux et à sable, sont fort capables de vivre aussi longtemps, sinon plus que moi, qui suis né parisien. Les dites espérances sont grevées en conséquence d'un aléa qui les rend quasi illusoires.

*Secundo.* Ayant l'espérance d'acquérir le fonds de droguerie de mon patron, grâce à la somme ci-dessus énumérée que votre équité ne peut manquer de m'octroyer, je compte sur mon travail pour retrouver dans les bénéfices du commerce l'équivalent des espérances perdues.

Cette simple observation, pour prouver que l'équité la plus scrupuleuse a présidé à l'apurement du compte d'indemnité détaillé ci-dessus.

Pour ces motifs, j'ose croire, Monsieur le Directeur, que vous prendrez en sérieuse considération ma demande si motivée dans le fond et si modérée dans la forme. Elle recevra de vous, j'en suis certain, une solution aussi prompte que favorable.

Que si mon attente était trompée, je ne vous cache point que je me verrais contraint de recourir aux tribunaux de mon pays.

Je n'hésiterais même pas, le cas échéant, à porter mes justes réclamations jusqu'au sein du Conseil municipal, gardien vigilant des droits de tous les habitants de la cité, protecteur du faible contre le fort, tuteur légal de l'exploité contre l'omnipotent monopole.

Agreez, Monsieur le Directeur de la Compagnie des Omnibus, l'assurance de ma parfaite considération.

ATHANASE BONIVARD,

Commis droguiste.

439, rue des Lombards, 6<sup>me</sup> étage, porte à droite.

Pour copie conforme :

FRANCIS TESSON.

### La dama et son chaumo.

Quand on relâvè dâi z'écoualettès, dâi z'assiettes et dâi terrinès, c'est po le remettre su lo ratéli ào bin dein on bouffet, tot coumeint quand on va ào prédrozo, c'est po oûrè le priyirès et le bounès parolès dâo menistrè.

EH bin, cein ne va pas adé dinsè.

Onna brava dama étai z'ua ào prédrozo onna demeindze matin, et après Notre aide, le coumandémeints, le priyirès et le cantiquo, quand lo ministre a z'u de : « Mes chers et bien aimés frères, » la dama, qu'avai petétré trâo veilli lo deçando né, s'est messa à donda, et on momeint après, la vouaique eindroumâite tot dè bon, ein tegneint dein se duè mans son chaumo et son motchâo dè catsetta pliyi dessus, que tot cein repossè su sè dzenâo.

Ma fâi quand on doo, on ne sâ perein cein que sè passè et on ne repeinsè pas à cein qu'on pâo teni à la man ; assebin, tandi que tot étai bin tranquillo, qu'on